

PROJET DE RÈGLEMENT

Q U E B E C

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JANVIER-DE-JOLY
M.R.C. DE LOTBINIERE

RÈGLEMENT NUMÉRO : 281-10

CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE RELATIVEMENT AUX INTERVENTIONS FAITES PAR LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR LA BRANCHE 2 RIVIÈRE HENRI, COURS D'EAU CÔTÉ ROY BR. 2, COURS D'EAU CÔTÉ-ROY – BRANCHE PRINCIPALE ET LE COURS D'EAU LAMBERT-DEMERS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lotbinière a compétence en matière de gestion des cours d'eau pour le territoire de Saint-Janvier-de-Joly selon les dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article # 801 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur les biens-fonds imposables des contribuables y intéressés de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour l'exécution de travaux décrétés dans les cours d'eau municipaux;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la séance à laquelle le règlement sera adopté;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 06 janvier 2010;

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ :

Par M. appuyé par M. **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le règlement numéro 281-10 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Répartition des coûts

Selon le procès-verbal de M. Stéphane Bergeron concernant l'assemblée des cours d'eau, les coûts associés à l'entretien (travaux et honoraires) d'un cours d'eau sont répartis aux propriétaires au prorata des longueurs de rives, mettant ainsi à contribution les propriétés qui ont pu contribuer à la sédimentation du cours d'eau et qui bénéficieront des travaux d'entretien.

Toutes autres interventions (ex. remplacement de ponceaux, etc.) devront être exclues sur la facture de façon à être assumées par le propriétaire concerné.

Les propriétaires présents ont accepté le principe de répartition des coûts présentés pour l'entretien de la branche 2 du cours d'eau Côté-Roy, la branche principale du cours d'eau Côté-Roy et le cours d'eau Lambert-Demers pour ce cours d'eau en modifiant la zone des travaux entre le chaînage 0+500 et 1+344, soit une longueur de 844 mètres.

ARTICLE 3**Cours d'eau Côté-Roy – Branche 2 dossier 173-08-CE (facturation)****Répartition des coûts des travaux d'excavation et gestion**

Matricule	Propriétaire	Taxes	Longueur des travaux (m)	%	Adresse postale
1546-35-4597	Michel Côté	2556,10	413,00	36,68%	1376 1er et 2e rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec G0S 1M0
1645-41-1070	Ferme Forjie Enr.	1243,91	201,00	17,85%	1604 2e rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec, G0S 1M0
1645-20-8030	Le Groupe Ultra Porc Inc.	1064,81	172,00	15,28%	C.P 148, Saint-Bernard, Québec, G0S 2G0
1545-86-0535	Céline Pouliot	167,25	27,00	2,40%	1439 1er et 2e rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec G0S 1M0
1545-65-4705	Bruno Laroche	606,27	98,00	8,70%	1477 1er rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec, G0S 1M0
1645-85-0535	Le Groupe Ultra Porc Inc.	1330,32	215,00	19,09%	C.P 148, Saint-Bernard, Québec, G0S 2G0
		6 968,66\$			
			1126,00	100,00%	

Répartition des coûts des travaux de débroussaillage

Matricule	Propriétaire	Total taxes 2	Coût taxes incluses	%	Adresse postale
1546-35-4597	Michel Côté	2886.47\$	330,37 \$	53,85%	1376 1er et 2e rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec G0S 1M0
1645-41-1070	Ferme Forjie Enr.	1338.30\$	94,39 \$	15,38%	1604 2e rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec, G0S 1M0
1645-20-8030	Le Groupe Ultra Porc Inc.	1064.8\$	- \$	0,00%	C.P 148, Saint-Bernard, Québec, G0S 2G0
1545-86-0535	Céline Pouliot	356.03\$	188,78 \$	30,77%	1439 1er et 2e rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec G0S 1M0
1545-65-4705	Bruno Laroche	606.27\$	- \$	0,00%	1477 1er rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec, G0S 1M0
1645-85-0535	Le Groupe Ultra Porc Inc.	1330.72\$	- \$	0,00%	C.P 148, Saint-Bernard, Québec, G0S 2G0
		7582.20\$	- \$	0,00%	
			613,54 \$	100,00%	

ARTICLE 4**Cours d'eau Côté Roy, branche principale****Répartition des coûts des travaux d'excavation dossier 173-08-CE (facturation)****Coût des travaux d'excavation et gestion**

Matricule	Propriétaire		Longueur des travaux (m)	%	Adresse postale
1546-35-4597	Michel Côté	2849,01	280,00	16,42%	1376 1er et 2e rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec G0S 1M0
1645-41-1070	Ferme Forjie Enr.	966,44	95,00	5,57%	1604 2e rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec, G0S 1M0
1645-20-8030	Le Groupe Ultra Porc Inc.	1832,25	180,00	10,56%	C.P 148, Saint-Bernard, Québec, G0S 2G0
1644-18-5598	Patrick Faille	1627,51	160,00	9,38%	1809 rang 1, Val-Alain, Québec, G0S 3H0
1644-17-3098	Ferme Forjie Enr.	3459,78	340,00	19,94%	1604 2e rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec, G0S 1M0
1544-86-9090	Yvan Demers	2238,26	220,00	12,90%	1049 1er rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec, G0S 1M0
1544-65-9505	Ferme Côtière Enr.	4375,88	430,00	25,22%	1591 1er et 2e rang, Saint-Janvier-de-Joly, Québec, G0S 1M0
		17349,13	1705,00	100,00%	

Répartition des coûts des travaux de débroussaillage

Matricule	Propriétaire	Total taxes (2)	Coût taxes incluses	%	Adresse postale
1546-35-4597	Michel Côté	3037.79\$	\$ 188,78	8,51%	1376 1er et 2e rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec G0S 1M0
1645-41-1070	Ferme Forjie Enr.	1013.64\$	\$ 47,20	2,13%	1604 2e rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec, G0S 1M0
1645-20-8030	Le Groupe Ultra Porc Inc.	1879.45\$	\$ 47,20	2,13%	C.P 148, Saint-Bernard, Québec, G0S 2G0
1644-18-5598	Patrick Faille	2713.00\$	\$ 1 085,49	48,94%	1809 rang 1, Val-Alain, Québec, G0S 3H0
1644-17-3098	Ferme Forjie Enr.	3506.98\$	\$ 47,20	2,13%	1604 2e rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec, G0S 1M0
1544-86-9090	Yvan Demers	2898.99\$	\$ 660,73	29,79%	1049 1er rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec, G0S 1M0
1544-65-9505	Ferme Côtière Enr.	4517.47\$	\$ 141,59	6,38%	1591 1er et 2e rang, Saint-Janvier-de-Joly, Québec, G0S 1M0
		19567.31\$	\$ 2 218,18	100,00%	

ARTICLE 5 Cours d'eau Lambert-Demers

Répartition des coûts des travaux d'excavation et gestion dossier 174-08-CE (facturation)

Matricule	Propriétaire		Longueur des travaux (m)	%	Adresse postale
1545-86-0535	Ferme côtière Enr.	4470,79	520,00	61,61%	1591 1er et 2e rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec, G0S1M0
1544-31-7595	Ferme Porcextra Enr	2785,81	324,00	38,39%	395 rue Saint-Anne, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Québec, G0S 1W0
		7 256,60	844,00	100,00%	

Répartition des coûts des travaux de débroussaillage

Matricule	Propriétaire	Total taxes (2)	Coût taxes incluses	%	Adresse postale
1545-65-9505	Ferme côtière Enr.	4753.96\$	283,17 \$	30,00%	1591 1er et 2e rang ouest, Saint-Janvier-de-Joly, Québec, G0S1M0
1544-31-7595	Ferme Porcextra Enr	3446.54\$	660,73 \$	70,00%	395 rue Saint-Anne, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Québec, G0S 1W0
		8200.50\$	943,90 \$	100,00%	

Notes: Les coûts des travaux de débroussaillage sont répartis selon le temps de machinerie sur chacune des propriétés, tel que convenu lors de la rencontre des propriétaires et pour les trois (3) cours d'eau.

ARTICLE 6 Taxe spéciale «cours d'eau»

Ces coûts seront recouvrables par une taxe spéciale appelée «cours d'eau» conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Il en sera de même des indemnités, dommages et intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

ARTICLE 7 Rôle de perception

Que le secrétaire-trésorière soit autorisée à dresser le rôle de perception pour l'exercice financier 2010 et suivants relativement à ces travaux et à percevoir les sommes de deniers requises.

ARTICLE 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur le 2 février 2010, en conformité des dispositions du Code municipal du Québec.

Bernard Fortier, maire

Céline Biron, sec.-très.

Avis de motion : 6 janvier 2010
Adoption règlement : 2 février 2010
Avis de publication : 4 février 2010